

droit d'y envoyer des Deputez.

L'ouverture de cette Assemblée, se fit à Paris le 2. Juin, par une Messe du St. Esprit chantée par Mr. le Cardinal de Noailles, dans l'Eglise des grands Augustins, & comme c'est la coutume qu'un Evêque prêche le jour de l'ouverture, Mr. l'Evêque de Sennez, connu autrefois pour celebre Predicateur, sous le nom de Pere Soanen de l'Oratoire, s'acquita dignement de cette fonction. Son discours roula principalement sur les obligations où sont les Evêques, d'instruire par eux-mêmes, les troupeaux qui sont commis à leurs soins; il compara un Evêque, qui auroit d'ailleurs toutes les vertus de son état, & qui n'auroit pas le talent de la parole pour l'instruction, à cette femme dont parle l'Ecriture, qui ayant allaitée son enfant pendant le jour, l'étouffa pendant la nuit. Le Sermon & la Messe finie, tous les Deputez du premier & second Ordre communierent de la main de Mr. de Noailles, ayant l'Estolle par dessus leurs habits.

Le lendemain toute l'Assemblée fut à Versailles saluer le Roi, que Mr. le Cardinal haranga avec son éloquence & sa politesse ordinaire\*. La Harangue finie, tous les Prelats & les Deputez du second Ordre, passerent devant Sa M. à qui M. de Noailles les nomma par leur nom, à mesure qu'ils défiloyent.

Deux jours après le Roi leur envoya six Conseillers d'Etat, qui furent reçus à la porte de la Cour, par huit Evêques & huit Deputez du second Ordre, que l'Assemblée

*Ses deli-  
berations.*

avoit

\* Cette Harangue est inserée dans le mois de Juillet p. 20.